DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE DEUII - LA-BARRE

N° 23-03-23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire.

Etaient présents: M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Lucien KLIPFEL - M. Sylvain HARLE - Mme Fatma YORAT - M. Michaël CAVALIERI Mme Amalia CAPITAINE - Mme Laura COUDRIER - M. Fabien MOINIER - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU.

Absents excusés: M. Denis JOLY - Mme Cindy BARQUILLA - Mme Déborah RUYAULT - Mme Claudine STEINMANN - M. Guillaume DUBOS.

Pouvoirs: M. Denis JOLY pouvoir à Marc CLOUET- Mme Cindy BARQUILLA pouvoir à Mme Jennifer NUNES - Mme Déborah RUYAULT pouvoir à M. Lucien CORINTHE- Mme Claudine STEINMANN pouvoir à M. Guy BOISSEAU - M. Guillaume DUBOS pouvoir à Mme Laura COUDRIER.

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	24
Nombre de Conseillers Votants	29
Date de convocation	23/03/2023
Date d'affichage	23/03/2023

<u>Objet</u> : Participation financière à la vie du Syndicat du Centre Nautique intercommunal de Montmorency- exercice 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°10 du Comité Syndical du Centre Nautique Intercommunal à Montmorency, en date du 1^{er} février 2023, fixant la participation des communes pour l'exercice 2023, ainsi que sa mise en recouvrement par voie de fiscalisation,

VU l'avis de la commission des finances du 27 mars 2023,

CONSIDERANT la décision du Comité Syndical du Centre Nautique Intercommunal de mettre en recouvrement par voie de fiscalisation, les centimes 2023, dus par les communes.

Entendu le rapport de Monsieur Denis GIRARD, Conseiller Municipal délégué aux finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture 095-219502887-20230330-2023-23-DE Date de télétransmission : 03/04/2023 Date de réception préfecture : 03/04/2023 Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

<u>Article 1</u>: ACCEPTE de participer financièrement à la vie du Syndicat du Centre Nautique Intercommunal à Montmorency.

Article 2 : La contribution 2023 fixée à 165 872 euros sera prélevée des centimes.

Publiée ou Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Marie Ga

le 03/04/2023

Patrick CANCOUET

Le secrétaire de séance Lucien KLIPFEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.